

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2016

L'an deux mille seize le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY

Présents : Messieurs OLIVIER J, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N , DELJEHIER B, SOWKA

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MAIRESSE JM a donné procuration à MME DHERBECOURT M  
M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J  
MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C  
M LENGLET L a donné procuration à MME GAVE N  
MME RENAUX E a donné procuration à MME DELJEHIER B

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, BONNEVILLE G, RENAUX E , LENGLET L, MAIRESSE JM

Date de la Convocation : 07/07/2016

Date d’Affichage : 13/07/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Budget primitif 2016 – Maison médicale**

**DELIBERATION**

Monsieur le Maire présente au conseil le budget primitif de l'année 2016, premier budget annexe pour cette structure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte ce document budgétaire qui s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- section de fonctionnement 16 225 euros
- section d'investissement 1 056 000 euros

VOTE : Pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 13/07/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 13/07/2016

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2016

L'an deux mille seize le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY F

Présents : Messieurs OLIVIER J, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N , DELJEHIER B, SOWKA J

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MAIRESSE JM a donné procuration à MME DHERBECOURT M

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

M LENGLET L a donné procuration à MME GAVE N

MME RENAUX E a donné procuration à MME DELJEHIER B

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, BONNEVILLE G, RENAUX E , LENGLET L, MAIRESSE JM

Date de la Convocation : 07/07/2016

Date d’Affichage : 13/07/2016

OBJET DE LA DELIBERATION : Marché parking – Maison médicale

DELIBERATION

Le Président expose au Conseil Municipal qu'une consultation a été lancée pour les travaux du parking de la maison médicale. Après ouverture des plis et analyse des offres, la commission convoquée à cet effet a retenu l'entreprise suivante :

Entreprise Descamps TP d'Inchy pour un montant de 143 606 € ht tranche ferme.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE l'attribution du marché pour la construction des parkings pour le futur centre médical à l'entreprise Descamps TP pour 143 606 € ht

AUTORISE le président à signer les documents relatifs au marché établi selon la procédure adaptée

VOTE pour à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2016

L'an deux mille seize le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY

Présents : Messieurs OLIVIER J, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N , DELJEHIER B, SOWKA

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MAIRESSE JM a donné procuration à MME DHERBECOURT M

M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J

MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C

M LENGLET L a donné procuration à MME GAVE N

MME RENAUX E a donné procuration à MME DELJEHIER B

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, BONNEVILLE G, RENAUX E , LENGLET L, MAIRESSE JM

Date de la Convocation : 07/07/2016

Date d’Affichage : 13/07/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Rapport annuel qualité et prix de l'eau**

**DELIBERATION**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose par son article L 2224-5 la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Le présent rapport permet d'informer les usagers du service notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE Pour à l'unanimité

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable année 2015.

DECIDE de mettre en ligne ce rapport conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président,

Jacques OLIVIER

COMMUNE DE BERTRY 59980  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 juillet 2016

L'an deux mille seize le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY

Présents : Messieurs OLIVIER J, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N , DELJEHIER B, SOWKA

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MAIRESSE JM a donné procuration à MME DHERBECOURT M  
M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J  
MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C  
M LENGLET L a donné procuration à MME GAVE N  
MME RENAUX E a donné procuration à MME DELJEHIER B

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, BONNEVILLE G, RENAUX E , LENGLET L, MAIRESSE JM

Date de la Convocation : 07/07/2016

Date d’Affichage : 13/07/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Subventions exceptionnelles**

**DELIBERATION**

Le Maire expose au Conseil qu’il convient d’attribuer une subvention exceptionnelle aux associations qui animent les festivités du 14 juillet à savoir les colombophiles et les chasseurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 100 € aux colombophiles et à la société de chasseurs pour les animations du 14 juillet des années 2015 et 2016.

DIT que ces dépenses seront mandatées à la nature 6574 du budget.

VOTE Pour à l’unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents. Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 13/07/2016

Après envoi en Sous-Préfecture le 13/07/2016

**COMMUNE DE BERTRY 59980**  
**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 12 juillet 2016**

L'an deux mille seize le douze juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la mairie lieu habituel des séances, sous la présidence de **Monsieur Jacques OLIVIER, Maire de BERTRY.**

Nombres de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délib.
19	19	18

Secrétaire de Séance : M MONTIGNY

Présents : Messieurs OLIVIER J, MONTIGNY F, CAFFIAUX A, GRAS S, MORELLE L, RENQUET D, JONIAUX G Mesdames DHERBECOURT M, LECOUCVEZ C, GALET A-M, GAVE N , DELJEHIER B, SOWKA

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L2121-20 du CGCT :

M MAIRESSE JM a donné procuration à MME DHERBECOURT M  
M BASIN L a donné procuration à M OLIVIER J  
MME BONNEVILLE G a donné procuration à MME LECOUCVEZ C  
M LENGLET L a donné procuration à MME GAVE N  
MME RENAUX E a donné procuration à MME DELJEHIER B

Absents excusés : Mme DIPAYEN E, BASIN L, BONNEVILLE G, RENAUX E , LENGLET L, MAIRESSE JM

Date de la Convocation : 07/07/2016

Date d’Affichage : 15/07/2016

**OBJET DE LA DELIBERATION : Décision modificative 2-2016**

**DELIBERATION**

Le Maire expose au Conseil Municipal qu’il convient de modifier le budget 2016 par décision modificative pour prendre en considération les opérations intégrées dans le budget annexe maison médicale.

- En dépenses de fonctionnement :

Article 66111 - 4 776.09  
Article 673 + 50 900.00  
Article 023 - 72 006.91  
Article 615231 + 31 829.00

- En recettes de fonctionnement :

Article 773 + 5946.00

- En dépenses d’investissement :

Article 1641 + 150 000.00  
Article 2151 op 91 - 35 000.00

- En recettes d’investissement :

Article 1641 + 15 972.77  
Article 2031 + 10 764.00  
Article 2151 + 8 686.09  
Article 2313 + 39 255.04  
Article 2115 + 112 329.01  
021 - 72 006.91

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la décision modificative précitée.

VOTE Pour : à l'unanimité.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme par le Maire soussigné qui déclare avoir accompli les formalités de  
publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jacques OLIVIER

Acte rendu exécutoire le 15/07/2016  
Après envoi en Sous-Préfecture le 15/07/2016